

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE

SERVICE DES SPORTS

PG/GG/CB/FK/NB/JFR

DEC SPORT 2024- 1271

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DECISIONS

de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

En application des articles L 2122-22 et L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : GRATUITE DE L'ACCES A LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire de la Ville de L'ISLE SUR LA SORGUE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal n° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en préfecture le 27 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'alinéa 2 de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire, en raison de problèmes techniques, d'instaurer des plages horaires de gratuité à la piscine municipale,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accorder un accès gratuit à la piscine municipale lors de l'ouverture au public sur les plages horaires suivantes :

- Le mardi 19 novembre 2024 de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h30,
- le jeudi 21 novembre 2024 de 16h30 à 18h30,
- le vendredi 22 novembre 2024 de 12h à 13h30.

ARTICLE 2 : Les directeurs généraux adjoints des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à L'Isle-sur-la-Sorgue, le 19 novembre 2024



Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue